

---

# ANNEXES

Annexe 1: liste des personnes auditées

Annexe 2 : Surface forestière et taux de boisement par commune du Pays Midi-Quercy, données IFN

Annexe 3 : Espaces naturels protégés en Pays Midi-Quercy

Annexe 4 : Compte-rendu 1er Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

Annexe 5 : Compte-rendu Journée d'Echanges Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

Annexe 6 : Compte-rendu 2<sup>nd</sup> Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

Annexe 7 : Compte-rendu 3<sup>ème</sup> Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy



## Annexe 1: liste des personnes auditées

- M. Alain CANONGE : Syndicat Forestiers Privés
- M. Jean-François CAUSSE : Fédération des Chasseurs du Tarn-et-Garonne
- M. René CAYROU : membre du Conseil de Développement du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, et propriétaire forestier
- M. Yann CLEMENT : Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne du Lot
- M. Louis COUBES : Société des Sciences Naturelles 82
- Mme Agathe COQUILLON : Interprofession Midi-Pyrénées Bois
- M. Jocelyn CROS : Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne
- M. Jean-Michel FERRY : Quercy Energie
- M. Jean-Daniel GIBERT: entreprise SARL Gibert Elagage
- Mme Nathalie GROSBORNE : Association Al País Boneta
- Mme Elisabeth HONNONS : FD CUMA
- M. Johann HUBELE : Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne Tarn-et-Garonne
- M. Vincent LIGER : Pays Bourian
- M. Simon MARTEL : CNPF-Institut de Développement Forestier
- M. Denis FERTE : Conseiller Régional Midi-Pyrénées, Président CUMA St Antonin-Noble-Val
- M. Gilles LEBLANC : Direction Départementale des Territoire Tarn-et-Garonne
- Mme Sabine MARTIN : France Nature Environnement, élue St Etienne-de-Tulmont
- M. Etienne MONTAGNE : coopérative forestière COFOGAR
- M. Robert PAGES : Président de la CUMA de Monclar
- M. Vincent RICHARD : Interprofession Midi-Pyrénées Bois
- M. Serge VIDAILLAC : agriculteur à Saint-Antonin-Noble-Val

## Annexe 2 : Surface forestière et taux de boisement par commune du Pays Midi-Quercy, données IFN

Nom Commune	Code INSEE	Superficie	Surface totale boisé _ IFN	Taux de boisement _ IFN
ALBIAS	82002	2168	0	0
AUTY	82007	740	131,19	0,18
BIOULE	82018	2050	69,08	0,03
BRUNIQUEL	82026	3319	1501,32	0,45
CASTANET	82029	2219	498,11	0,22
CAUSSADE	82037	4595	253,89	0,06
CAYLUS	82038	9783	3178,24	0,33
CAYRAC	82039	622	0	0
CAYRIECH	82040	773	71,98	0,09
CAZALS	82041	1146	377,9	0,33
ESPINAS	82056	1620	260,66	0,16
FENEYROLS	82061	1492	496,78	0,33
GENEBRIERES	82066	1850	496,33	0,27
GINALS	82069	2414	561,76	0,23
LA SALVETAT-BELMONTET	82176	1868	259,64	0,14
LABASTIDE-DE-PENNE	82078	1366	325,66	0,24
LACAPELLE-LIVRON	82082	1380	315,8	0,23
LAGUEPIE	82088	1498	490,52	0,32
LAPENCHE	82092	805	10,65	0,01
LAVAURETTE	82095	1373	219,69	0,16
LEOJAC	82098	1287	223,18	0,17
LOZE	82100	1111	453,15	0,41



MOLIERES	82113	3853	343,17	0,09
MONCLAR-DE-QUERCY	82115	3778	979,41	0,26
MONTALZAT	82119	2752	144,9	0,05
MONTEILS	82126	1215	124,69	0,1
MONTFERMIER	82128	656	15,52	0,02
MONTPEZAT-DE-QUERCY	82131	4392	667,99	0,15
MONTRICOUX	82132	2651	842,39	0,32
MONTROSIER	81184	345	240,27	0,69
MOUILLAC	82133	913	665,77	0,73
NEGREPELISSE	82134	4895	415,18	0,08
PARISOT	82137	2815	431,73	0,15
PUYGAILLARD-DE-QUERCY	82145	1735	548,23	0,31
PUYLAGARDE	82147	2322	318,11	0,14
PUYLAROCHE	82148	3549	1188,26	0,34
REALVILLE	82149	2541	225,83	0,09
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	82155	10553	4882,74	0,46
SAINT-CIRQ	82159	1607	169,27	0,11
SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	82161	2140	196,05	0,09
SAINT-GEORGES	82162	920	291,41	0,32
SAINT-PROJET	82172	2633	669,85	0,25
SAINT-VINCENT	82174	1640	239,97	0,15
SEPTFONDS	82179	2721	955,41	0,35
VAISSAC	82184	3761	1182,27	0,31
VAREN	82187	2361	635,33	0,27
VERFEIL	82191	1850	274,37	0,15
VERLHAC-TESCOU	82192	2263	411,82	0,18

## Annexe 3 : Espaces naturels protégés en Pays Midi-Quercy

### Arrêtés Biotopes

Id_spn	Libelle	Dt_protect
FR3800366	Site du Gouyre	19940124
FR3800367	Parois de Bruniquel	19940124
FR3800242	Sections du cours de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Viaur dans leur traversée du département du Tarn-et-Garonne	19880401

### ZNIEFF Type 1

730010587	Pech de Bigorre ou de Montescot
730003020	Causse d'Anglars
730003026	Cirque de Bone et Paroi du Capucin
730003027	Belvédère de Brousses
730003028	Cirque de Thouryes
730003031	Paroi du château de Bruniquel
730010006	Forêt de la Garrigue et Frau de Penne
730010007	Causse de Nibausel
730010533	Corniches de Pech-Dax du calvaire et de Negro Crabo
730010534	Roc Deymie
730010535	Travers de Puech-Mignon
730010536	Vallon de Pech du Mas
730010538	Gouffre et grotte de la Gourgue
730010539	Grotte de Saint-Gery
730010542	Vallées Seches de Saint-Alby Cantayrac et bois d'Aubrelong
730010544	Vallée Seche de Mouillagol
730010547	Basse vallée de la Lere et bois Redon
730010588	Lande de Grouille
730010589	Butte de Faillal
730010590	Grezes de Peyrelade et du communal
730010592	Vallée de la Seye
730011233	Vallée de Bonnant et forêt de Grezelles
730003023	Roc d'Anglars
730003024	Paroi de Manjo-Carn
730003025	Paroi de Santos-Festos
730010532	Talon de Saladaise et corniches de Sainte-Sabine
730010540	Cirque de Nibouzou
730010543	Vallée Seche de Poux Negre
730010591	Landes de Labastide
730010593	Vallées de la Baye et du Jouyre
730010596	Forêt du Bretou et Frau de Cazals
730010545	Vallée Seche de Saint Symphorien ou vallée de Sietges
730010546	Source de la Lere

**ZNIEFF Type 2**

Id_spn	Libelle
730003022	Gorges de l'Aveyron
730010005	Basse vallée de la Vere
730010541	Haut-Bassin de la Lere ou vallée de la Lere Morte
730011383	Vallée de l'Aveyron (de Laguepie à Monteils et de Villefranche à Belcastel)
730010537	Vallée de la Bonnette

**Directive Habitat :**

Id_spn	Libelle	Cd_statut
FR7300919	ZSC-Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy	ZSC
FR7300952	ZSC-Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère	ZSC
FR7300953	ZSC-Causse de Gaussou et sites proches	ZSC
FR7301631	ZSC-Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou	ZSC

**Directive Oiseaux**

Id_spn	Libelle
FR7312011	Forêt de Grésigne et environs

**Sites Classés :**

Cd_site	Libelle
1320816SCA01	Ormeau, situé sur la place de l'Église
1320903SCA01	Grotte de Saint-Géry
1440503SCA02	Château de Cornusson, ses dépendances et abords
1721218SCA01	Site archéologique de Cantayrac

## Sites Inscrits :

Cd_site	Libelle	Cd_site	Libelle
1420716SIA01	Fontaine de Saint-Alby	1420711SIA25	Site de Notre-Dame-de-Livron et son environnement
1420930SIA08	Chapelle Notre-Dame-De Lugan	1420711SIA26	La vieille tour et le boqueteau qui l'entoure
1421210SIA11	Église de Saux, cimetière et leurs abords	1420930SIA09	Croix des Ladres et ses abords
1421231SIA21	Place Nationale, galeries couvertes	1421022SIA13	Chapelle Notre-Dame-de-Grâce (abords)
1430304SIA17	Rochers d'Anglars et abords	1421022SIA14	Site des remparts
1430709SIA03	La Grande Promenade	1421022SIA15	Source du Candé et ses abords
1430913SIA11	Église d'Arnac et ses abords	1421023SIA12	Église ancienne de Saint-Amans, son cimetière et ses abords
1431230SIA02	Grande place avec les halles, façades et toitures des immeubles	1421023SIA13	Moulin à vent et ses abords
1440103SIA01	Grande rue avec façades et toitures des immeubles qui la bordent	1421026SIA08	Cascades de Saint-Pierre de Livron et leurs abords
1450126SIA05	Île située au Confluent de l'Aveyron et du Viaur	1421113SIA10	Château d'Espanel et ses abords
1460426SIA06	Église et ses abords	1421123SIA05	Église d'Espanel, place et propriétés
1691024SIA03	Village de Montpezat-de-Quercy	1431025SIA13	Château et dépendances, moulin, Île, centrale électrique, plan d'eau
1421203SIA01	Église Saint-Maffre et cimetière attenant, y compris place avec croix	1440310SIA04	Gouffre de la Gourgue et ses abords
1420711SIA01	Ancien monastère de Saint-Antonin-Noble-Val	1440807SIA03	Chapelle Notre-Dame-des-Misères, tumulus et leurs abords
1420711SIA02	Ancien Hotel de Ville de Saint-Antonin-Noble-Val	1450131SIA05	Abbaye de Beaulieu et ses abords
1420711SIA03	Rue Guilhem-Peyre (Saint-Antonin-Noble-Val)	1421209SIA01	Village de Bruniquel et ses abords
1421022SIA01	Promenade des Moines et jardins de l'école Notre-Dame	1440221SIA01	Moulin de Touryès, la grotte et leurs abords
1421207SIA01	Site des anciennes tanneries de Saint-Antonin-Noble-Val	1440623SIA01	Parc des Sources, plan d'eau et berges de l'Aveyron
1430709SIA01	Partie du Chemin des Fours à Chaux	1691024SIA01	Village de Montricoux
1430709SIA02	Allée de la Gare (sol et les 49 Platanes)	1970324SIA01	Vallon de Saint-Symphorien
1420702SIA01	Château et garenne de Mondésir, avec la totalité des arbres	1420711SIA27	Bois de la Barthe
1420709SIA02	Le rocher tremblant	1850219SIA01	Gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère
1420709SIA03	Château et ses abords	1691208SIA01	Ancienne ville de Saint-Antonin-Noble-Val



## Annexe 4 : Compte-rendu du premier Comité de Pilotage

### Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

15 avril 2011 à Vaissac

#### Etaient présents :

- M. Jean CAMBON : Président Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Philippe DARBOIS : Directeur Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Julien BIRLINGER : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- Melle Laëtitia MORABITO : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. René CAYROU : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Hubert FRANCES : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Johann HUBELE : Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. Guy POTUT : Office National des Forêts 82
- M. Gilles LEBLANC : DDT 82
- M. Etienne MONTAGNE : COFOGAR
- M. Jocelyn CROS : Chambre agriculture 82
- Mme. Elisabeth HONNONS : FD CUMA
- M. Alain CANONGE : CUMA
- Robert PAGES : CUMA Monclar-de-Quercy
- M. Benoit LABOUP : Fédération des chasse
- M. Jean-Michel FERRY : Quercy Energie
- M. Stéphane DIMAS : SDE 8
- Mme Sabine MARTIN : France Nature Environnement, élue Saint Etienne-de-Tulmont

- M. Yves LINAS : représentant mairie de Monclar-de-Quercy
- M. Claude JOVANY : conseiller municipal Montricoux
- M. Mikaël ROBERT : adjoint au maire Puylaroque

#### Etaient excusés :

- M. Michel BLANC : DDT 82
- Mme Agathe COQUILLON : Midi Pyrénées Bois
- M. Jean-Louis MARTY : CCI
- Mme Monique FERRERO : maire de Monteils
- M. Jacques ALAUX : maire de Laguépie
- M. Gérard THIERCELIN : CDD Pays Midi-Quercy

#### Objectifs de la réunion :

- Présentation de la démarche Charte Forestière de Territoire
- Présentation de la méthodologie d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire
- Présentation des premiers éléments du diagnostic forestier sur le territoire du Pays Midi-Quercy



**Accueil :**

Monsieur CAMBON, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, accueille les participants de ce premier Comité de Pilotage.

A cette occasion, les raisons qui ont conduit le Pays Midi-Quercy à élaborer une Charte Forestière de Territoire et le contexte dans lequel s'insère son élaboration (notamment le lien au Grenelle de l'environnement) ont été rappelées.

**Interventions de Laëtitia MORABITO (Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy) et de Johann HUBELE (CRPF, antenne Tarn-et-Garonne) :**Les Chartes Forestière de Territoire

Dans un premier temps, ont été exposés l'historique des Chartes Forestières de Territoire et leurs objectifs. L'accent a notamment été mis sur la nature contractuelle de cet outil instauré par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier), ainsi que sur la démarche de concertation sur laquelle repose son élaboration.

Autre point souligné : la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt. L'analyse de l'espace forestier doit, en effet, prendre en considération l'ensemble des fonctions de la forêt, à savoir les fonctions économique, environnementale, sociale. Dans cette optique, la démarche suppose une implication des acteurs directement liés au domaine forestier mais aussi des acteurs plus indirectement liés à l'espace forestier, comme les acteurs du tourisme, les chasseurs, ou les associations environnementales par exemple

La Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

Cette Charte qui courra sur l'ensemble du territoire du Pays Midi-Quercy sera portée et animée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy avec l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Son élaboration (mars à novembre 2011) se déroulera selon trois grandes étapes :

- la réalisation d'un état des lieux et l'identification des enjeux (mars à septembre 2011)
- la construction de la stratégie (juin à septembre 2011)
- l'élaboration du programme d'actions (septembre à novembre 2011)

La forêt en Pays Midi Quercy

Quelques éléments de diagnostic issus d'un premier mois de travail sur la Charte concernant l'espace forestier en Pays Midi Quercy ont été exposés

A retenir:

- un taux de boisement de 23% (27 640 hectares).
- Le Pays Midi Quercy est la partie la plus boisée du département du Tarn-et-Garonne.
- une dominance de taillis feuillus
  - une forêt majoritairement privée
- 92% de l'espace forestier du pays relève du domaine privé (10 518 propriétaires). Parmi les 8% de forêts publiques, on retrouve la

forêt domaniale de Sarret (50 hectares) et la forêt communale de de Saint Antonin-Noble-Val (215 hectares, source cadastre), ainsi que le camp militaire de Caylus.

- une propriété forestière extrêmement morcelée : 86% des propriétaires détiennent moins de 1 hectare, ce qui représente 33% de la surface forestière du territoire.
  - une forêt sous-exploitée, à l'origine d'un vieillissement des peuplements et notamment d'un dépérissement des châtaigniers
  - une volonté de développement de la filière bois-énergie localement
  - pratiques d'activités récréatives, de la chasse, et de la cueillette en forêt sur le territoire Pays Midi Quercy.
- Concernant ces pratiques, hormis sur la pratique de la cueillette, les différents entretiens n'avaient pas fait remonter l'existence de conflits particuliers autour de ces usages.
- une crainte exprimée par la population sur la détérioration du paysage face aux coupes rases réalisées sur le territoire

### Échanges et débats :

#### La multifonctionnalité de la forêt

M. LEBLANC, de la DDT 82, rappelle l'enjeu majeur de prendre en considération la multifonctionnalité de la forêt.

M. CAMBON, président du SMPMQ, mentionne que ne pas prendre en compte l'ensemble des usages de l'espace forestier serait inconcevable dans le cadre de la Charte.

Mme MARTIN, élue à St Etienne-de-Tulmont, émet la nécessité d'intégrer à la démarche les avancées liées à la prise en compte de la Biodiversité (Trame Verte et Bleue). Dans la mesure où on est sur un espace relativement faiblement boisé, avec une répartition de la forêt hétérogène sur le territoire, il est important de prendre en considération la protection de la forêt au regard de sa fonction environnementale.

#### La gestion forestière

L'ensemble des acteurs s'accordent sur la nécessité de pallier au morcellement de la propriété forestière qui représente un handicap majeur pour l'exploitation de la forêt sur le territoire.

Dans cette optique, l'exemple de la mise en œuvre d'une bourse foncière forestière (*présentée en début de réunion afin de donner des exemples concrets d'actions mises en œuvre dans le cadre de Chartes Forestières de Territoire*) a retenue les attentions.

M. CAYROU, membre du CDD, a souligné la nécessité de travailler à la restructuration foncière, au développement des échanges de parcelles forestières, en mentionnant toutefois les difficultés auxquelles se heurtaient de telles démarches comme le bornage des parcelles ou les frais notariés.

M. CROS, de la chambre d'agriculture 82, évoque l'enjeu d'un travail auprès des propriétaires forestiers. Il est important de les informer du potentiel de leurs parcelles forestières, et de leur proposer un projet de valorisation de leur bois.

M. CAMBON propose de regarder le stock de mesures existantes au niveau des PLU pour mobiliser les bois. Une dizaine de PLU est aujourd'hui en cours de réalisation au sein du Pays Midi Quercy. Aussi, il serait nécessaire d'être vigilant et d'intégrer les réflexions sur l'espace forestier.

M. LEBLANC, de la DDT 82, souligne toutefois que pour inciter à la dynamisation de la gestion forestière, il faut se placer dans une optique d'aides, et non pas sur un plan réglementaire.

#### La valorisation du châtaignier

M. FERRY, de Quercy Energies, évoque le travail effectué sur le châtaignier dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Pays Bourian. Entre les deux territoires, la problématique du châtaignier est relativement similaire. Aussi, il serait intéressant d'aller s'informer sur ce qui se fait sur ce territoire. Il est proposé notamment de réaliser une synthèse des aides possibles pour la valorisation du châtaignier : voir ce qui se fait, et ce qui pourrait être mis en place à l'échelon du territoire.

#### Le bois-énergie

M. CAMBON souligne la volonté de développer la filière bois-énergie, et la nécessité d'avoir une réflexion sur un approvisionnement local. Il a été souligné l'urgence de la structuration d'un approvisionnement local. Ceci doit apparaître alors dans la Charte comme un enjeu majeur.

Mme HONNONS, de la FD CUMA, souligne les difficultés de participer à l'émergence d'une filière locale face à une filière « structurée ».

Une réflexion sur un approvisionnement local en bois-énergie apparaît majeure. Aussi, il est nécessaire que tous les acteurs concernés travaillent de concert.

#### Sciage

M. CAYROU, membre du CDD PMQ, évoque la disparition ces 20 dernières années de l'ensemble des scieries présentes en Pays Midi-Quercy. Aujourd'hui, existent des scieries mobiles (dont une présente sur Nègrepelisse), mais qui ne se déplacent que pour un certain volume. Aussi, il serait nécessaire de mener une réflexion, dans le cadre de la Charte, sur l'activité de sciage.

M. FERRY, de Quercy-Energie, soulignent l'existence de scieurs en périphérie du Pays Midi-Quercy avec des besoins en certaines essences qu'il serait intéressant d'analyser dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire.

M. MONTAGNE, de la COFOGAR, ajoute la nécessité de mener une réflexion sur le stockage des bois.

### Risque incendie/adaptation au changement climatique

M. LEBLANC, de la DDT 82, souligne la nécessité d'intégrer à la réflexion, le risque incendie, bien que celui-ci ne soit pas particulièrement fort sur l'ensemble du territoire. Le Tarn-et-Garonne n'est en effet que faiblement concerné par cet aléa. Cependant, certaines communes présentent un niveau d'aléa moyen : Saint-Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel, Loze, Mouillac.

A noter la réalisation d'un Plan de Protection des Massifs Forestiers contre les incendies (PPMF) en juin 2006 pour les communes de Saint-Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel et Montricoux.

Une réflexion sur le risque incendie est d'autant plus important au regard du changement climatique, souligne M.DARBOIS, directeur du Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy.

### Lien agriculture/forêt

M.CROS, de la Chambre d'Agriculture 82, évoque les liens qu'il y a toujours eu entre agriculture/élevage/forêt.

Concernant la pratique du sylvo-pastoralisme, M.HUBELE, du CRPF, attire l'attention sur une nécessaire gestion afin d'éviter le surpâturage pouvant conduire à la disparition de l'espace forestier.

Mme MARTIN évoque la nécessité d'avoir une réflexion sur l'agroforesterie, en tenant compte de l'aide que la forêt peut apporter à l'agriculture.

A la fin de la séance, la projection du film « *Agroforesterie, produire autrement* » proposé par M.CROS a permis à tous d'appréhender la pratique de l'agroforesterie et ces enjeux.

### **La suite de la démarche**

Des questionnaires à destination des propriétaires forestiers du territoire et des 49 maires du Pays seront prochainement envoyés. Une mobilisation de l'ensemble de ces acteurs via ces questionnaires est majeure pour la suite de la démarche. Les réponses à ces questionnaires viendront, en effet, nourrir le diagnostic de l'espace forestier, permettront de définir les enjeux sur le territoire, et alimenteront les réflexions dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions de la Charte.

En ce sens, la contribution de l'ensemble des élus, pour leur connaissance du territoire, est essentielle.

Ce Premier Comité de Pilotage se termine en fixant au 1er juillet 2011, une journée, consacrée :

- le matin à la présentation du diagnostic et des enjeux de l'espace forestier en Pays Midi-Quercy, suivie de la mise en œuvre de groupes de travail déterminés au regard des enjeux identifiés
- l'après-midi : une visite de terrain (à déterminer)



## Annexe 5 : Compte rendu journée d'échanges

### Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

1<sup>er</sup> juillet 2011 à Saint Antonin-Noble-Val

#### Etaient présents :

- M. Philippe DARBOIS : Directeur Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Julien BIRLINGER : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- Melle Laëtitia MORABITO : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Johann HUBELE : Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne Tarn-et-Garonne
- M. Simon MARTEL : CNPF-Institut de Développement Forestier
- M. Guy POTUT : Office National des Forêts, Unité Territoriale de Grésigne -Tarn et Garonne
- M. Philippe PFENDT : coopérative forestière COFOGAR
- M. Alain CANONGE : Syndicat Forestiers Privés
- M. Jean-Michel FERRY : Quercy Energie
- Mme Elisabeth HONNONS : FD CUMA
- M. Christian MAFFRE : maire de Caylus
- M. Daniel BENAC : adjoint au maire Saint Antonin-Noble-Val
- M. Mikaël ROBERT : adjoint au maire Puylaroque
- M. Denis FERTE : Conseiller Régional Midi-Pyrénées, Président CUMA St Antonin-Noble-Val
- Mme Ofélia ROLAND : Conseil Général 82
- M. Gilles LEBLANC : DDT 82
- Mme Sabine MARTIN : France Nature Environnement, élue St Etienne-de-Tulmont

- M. Louis COUBES : Société des Sciences Naturelles 82
- M. Gérard THIERCELIN : CDD Pays Midi-Quercy
- M. René CAYROU : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Georges CAZES : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Max MARTIN : UNEP, CAUE

#### Etaient excusés :

- M. Jean CAMBON : Président Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. MALVY : Président Conseil Régional
- M. Jacques ALAUX : maire de Laguépie
- M. René COLINET : Maire de Saint Etienne-de-Tulmont
- Mme Cécile LAFONT : Maire de Ginals
- Mme Monique FERRERO : maire de Monteils
- M. Etienne MONTAGNE : coopérative forestière COFOGAR
- M. Jocelyn CROS : Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne
- M. Christophe GOFFARD : Président Midi-Pyrénées Bois
- Mme Agathe COQUILLON : Midi-Pyrénées Bois
- M. Thierry CABANES : Fédération des chasseurs 82
- Mme Nathalie GROSBORNE : Association Al País Boneta
- ARPE

**Objectifs de la réunion :**

- Rappel de la méthodologie d'élaboration de la Charte Forestière du Pays Midi-Quercy
- Rappel des chiffres clés du diagnostic forestier sur le territoire du Pays Midi-Quercy
- Présentation des résultats des enquêtes menées auprès des propriétaires forestiers et élus du Pays Midi-Quercy
- Réflexions sur les orientations stratégiques de la Charte Forestière et pistes d'action

**Construction de la Stratégie**

Il a été proposé aux participants de cette journée d'échange, de reprendre un à un les enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic, et de discuter ensemble des grandes orientations et actions proposées.

Ci-dessous, la synthèse des discussions selon les trois grands thèmes porteurs d'enjeux identifiés préalablement.

**Thème 1 : Dynamiser la gestion forestière**

- Ci-dessous le tableau : enjeux/objectifs/pistes d'action soumis à discussion

<b>Enjeux identifiés</b>	<b>Pistes d'action proposées</b>
<b><i>Pallier au morcellement de la propriété forestière</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le regroupement des petits propriétaires (promotion d'outils existants visant le regroupement : échanges amiables, Groupement forestier,...)</li> <li>- Création d'une bourse foncière et prise en charge des frais notariés</li> <li>- « Procédure bien vacants et sans maître »</li> </ul>
<b><i>Pallier au désintérêt des propriétaires forestiers et à leur manque de connaissance</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former, sensibiliser les élus à la sylviculture et à l'économie forestière pour servir de relais</li> <li>- Communiquer/sensibiliser</li> <li>- Améliorer la connaissance du parcellaire des propriétaires forestiers</li> <li>- Informer les propriétaires du potentiel de leurs parcelles forestières, et leur proposer un projet de valorisation de leur bois (réalisation de diagnostic,...)</li> <li>- Soutenir le regroupement de chantiers en commun/ Travailler à l'élaboration de PSG concerté</li> </ul>
<b><i>Améliorer la qualité des peuplements</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de pratiques de sylviculture d'amélioration auprès des propriétaires forestiers</li> <li>- Réflexion sur la valorisation des peuplements de châtaigniers (abattage mécanisé)</li> </ul>

- Synthèse des discussions par enjeux

### Enjeu 1 : Pallier au morcellement de la propriété forestière

#### **Pistes d'actions :**

- **Favoriser le regroupement des petits propriétaires (promotion d'outils existants visant le regroupement : remembrement, Echange et Cession d'immeubles forestiers, échanges amiables, groupement forestier,..)**

Afin d'appréhender au mieux la problématique du regroupement des propriétaires forestiers, une analyse des différents outils existants a été demandée : description, avantages et limites de chaque outil.

Les discussions ont mis en avant la nécessité de partir sur des choses simples et de territorialiser les actions.

D'autre part, il est apparu majeur de s'appuyer sur des propriétaires forestiers moteurs, soit sur des propriétaires possédant une surface forestière relativement conséquente (>20 hectares). Toutefois, il est à prendre en considération le fait qu'un gros propriétaire ne possède pas forcément une propriété forestière d'un seul tenant. Dans ce cadre, la question du morcellement se pose toujours.

- **Création d'une bourse foncière - « Procédure bien vacants et sans maître » et prise en charge des frais notariés**

*Rappel : une bourse foncière a pour objectif de favoriser la mise en relation des acheteurs et vendeurs potentiels de petites parcelles.*

Créer une bourse foncière sur le territoire n'est pas apparu comme l'action la plus pertinente à mener sur le territoire : action apparaissant lourde à mettre en place et demandant une animation soutenue.

Concernant la « procédure de biens vacants », les élus présents ont mis en avant la lourdeur d'une telle procédure, ainsi que son coût (rémunération des notaires).

- ⇒ Pour autant, les bourses foncières se développent sur d'autre territoire (Haut-Chablais, Département du Puy-de-Dôme,...). **Aussi, ne serait-il pas pertinent d'expérimenter une bourse foncière sur un massif (200/300 hectares), par exemple sur l'ancienne zone PDM « Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert » ?**
- ⇒ Par ailleurs, des aides du Département ou de la Région ne pourrait-elle pas permettre de faciliter de telles démarches ?

- **Former, sensibiliser les élus à la sylviculture et à l'économie forestière**

Les élus présents ont souligné le manque de disponibilité pour participer à de telles actions. Malgré tout, ces derniers souhaitent rester tenus au courant des réflexions/ actions/projets entrepris.

### Enjeu 2 : Pallier au désintérêt des propriétaires forestiers pour la gestion de leur forêt et à leurs manques de connaissances

- **Communiquer/sensibiliser - Améliorer la connaissance du parcellaire des propriétaires forestiers - Informer les propriétaires du potentiel de leurs parcelles forestières, et leur proposer un projet de valorisation de leur bois (réalisation de diagnostic,...)**

L'accent a été mis tout au long des discussions sur la nécessité d'informer, de communiquer, de sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion forestière. La communication doit permettre de faire avancer et changer les comportements.

A noter que les actions de communication, sensibilisation sont au cœur des missions du CRPF. Or, sur le département du Tarn-et-Garonne, il n'existe qu'un seul technicien forestier, ce qui ne permet pas une étude approfondie sur un massif, hors financement pour disposer d'un animateur sur place (ce qui a été le cas lors de la mise en œuvre du Plan de Développement de Massif « Terrasses et Vallée de l'Aveyron-Quercy Vert »).

Cependant, des réunions ponctuelles sur le territoire sont possibles. Il peut, par ailleurs, être envisagé de créer des outils de communication à destination des propriétaires forestiers (ex : plaquettes...).

L'enjeu majeur est de démontrer aux propriétaires forestiers la nécessité de gérer sa forêt, aussi bien d'un point de vue économique, écologique que social. Il est important de communiquer sur le fait qu'aujourd'hui la forêt est vieillissante, et que la mobilisation d'un capital sur pied est une perte de revenu pour les propriétaires.

*Exemple : pour le chêne : 7 à 10 euros le stère sur pied. Un taillis de chêne moyen représente environ 200 stères à l'hectare soit une rémunération de 1400/2000 euros*

- **Soutenir le regroupement de chantiers en commun - Travailler à l'élaboration de Plan Simple de Gestion concerté**

*Plan Simple de Gestion Concerté : regroupement de plusieurs propriétaires pour présenter un Plan Simple de Gestion.*

Il a été souligné que la mise en place de telles actions peut être freinée par l'individualisme des propriétaires forestiers.

Il a été rappelé que la coopérative COFOGAR travaille déjà en ce sens.

### Enjeu 3 : Améliorer la qualité des peuplements

- **Promotion de pratiques de sylviculture d'amélioration auprès des propriétaires forestiers**

Sur ce point, a aussi été mis en avant la nécessité d'informer, de sensibiliser :

- aux coupes rases :

Souvent ces dernières sont perçues comme une atteinte au milieu naturel et au paysage. Or, les coupes rases sont des opérations sylvicoles à part entière, nécessaires sur des taillis de faible qualité/potentiel.

Ces opérations ne remettent en aucun cas en cause l'état boisé ; le peuplement se reconstitue de lui-même.



- au fait que la forêt n'est pas en régression

A titre d'exemple, en un siècle, la surface forestière a été multipliée par deux sur la commune de Caylus

Il a été souligné le fait qu'aujourd'hui, les coupes réalisées en bois-bûche sont moins importantes qu'auparavant, du fait notamment des performances plus importantes des chauffages au bois.

- **Réflexion sur la valorisation des peuplements**

L'accent a été mis sur la pertinence aujourd'hui de réaliser de nouveaux **chantiers tests** dans la continuité des chantiers réalisés à Vaissac et Caussade, en ayant recours, cette fois-ci à la mécanisation de l'abatage.

Il a été indiqué l'existence, dans le **Fond Régional Carbone** (cf pièce jointe), d'une mesure concernant « la création ou l'amélioration des forêts "puits de carbone" », qui permet notamment aux communes et aux propriétaires d'obtenir des aides pour le boisement ou des aides à l'amélioration forestière.

Ont, par ailleurs, été mentionnées des aides possibles de la Région pour l'amélioration des peuplements (enrichissements, éclaircies, balivage, transformation...).

## Thème 2 : Maintenir et développer la filière bois locale

- Ci-dessous le tableau : enjeux/objectifs/pistes d'action soumis à discussion

Enjeux identifiés	Pistes d'action proposées
<b>Développer la filière bois-énergie</b>	- Animation/ opérations de sensibilisation auprès des particuliers et collectivités
<b>Accompagner la structuration d'un approvisionnement local en bois-énergie des chaufferies du territoire</b>	- Favoriser la coopération entre acteurs impliqués dans le développement du bois-énergie (forestiers, agriculteurs, collectivités) (SCIC, SEM,...) - Réflexion à mener avec les entreprises sur la valorisation des « déchets verts » - Réflexion sur le coût de mobilisation de la plaquette forestière - Réflexion sur la mécanisation de l'abatage
<b>Manque de main d'œuvre qualifiée parmi les ETF</b>	- Réflexion sur la mécanisation de l'abatage des feuillus - Réflexion sur l'installation d'activités autour de la filière bois: sciage/production de piquets
<b>Absence d'industrie de première transformation sur le territoire</b>	- Accompagner les entreprises dans leur installation ou leur développement - Communiquer sur les métiers de la filière bois
<b>Valoriser les bois locaux</b>	- Sensibiliser aux usages possibles du bois (visites, interventions diverses) - Valoriser le bois par le tri en créant de petites plateformes de tri

- Synthèse des discussions par enjeu

### Enjeu 1 : Développer la filière bois-énergie

- ***Animation/ opérations de sensibilisation auprès des particuliers et collectivités***

Afin de développer la filière bois-énergie, il avait été proposé d'augmenter la part des particuliers et des collectivités alimentés par le bois-énergie par diverses actions de sensibilisation, de communication.

Dans la mesure, où il s'agit d'objectifs poursuivis par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy dans le cadre du Plan Climat, il n'est pas apparu majeur de faire figurer cet objectif dans la Charte Forestière de Territoire.

### Enjeu 2 : Accompagner la structuration d'un approvisionnement local en bois-énergie des chaufferies du territoire

- ***Favoriser la coopération entre acteurs impliqués dans le développement du bois-énergie (forestiers, agriculteurs, collectivités) (SCIC, SEM,...)***

Le développement du bois-énergie doit permettre de concourir à la relance de l'exploitation forestière et de favoriser la sylviculture.

Le châtaignier, particulièrement présent sur les Coteaux de Monclar, représente un intérêt certain pour la production de plaquettes forestières. Dépérissants, les taillis de châtaignier ne pourraient

trouver, en effet, d'autres débouchés que la valorisation sous forme de plaquettes forestières.

Néanmoins, le défi de la mobilisation compétitive des bois devra être relevé.

Aussi, dans ce cadre, il apparaît majeur de fédérer les acteurs de la mobilisation, aux compétences complémentaires, pour pouvoir répondre localement à l'approvisionnement de la filière bois existante. Il s'agit ainsi de réfléchir à la réalisation d'une chaîne logistique la plus pertinente possible.

- ⇒ CUMA : possibilité de broyage via la déchiqueteuse
- ⇒ coopérative forestière : gestion exploitation, débardage via des ETF, commercialisation et valorisation des bois

Par ailleurs, les CUMA, aujourd'hui en possession d'une déchiqueteuse, ont mis en avant la nécessité d'une mécanisation de l'abatage. Une réflexion sur le coût des chantiers et de la mobilisation de la ressource est donc à mener.

Là aussi, la mise en place de **chantier test** avec mécanisation de l'abatage apparaît être pertinent à mettre en place. Ils pourraient s'agir d'une opportunité de mettre en place une logique de coopération entre différents acteurs.

A noter que le bois-bûche a peu été abordé. Il a été souligné qu'il s'agit déjà d'une filière existante, sans véritable difficulté.

- **Réflexion à mener avec les entreprises sur la valorisation des « déchets verts »**

(→ *Sujet non abordé*)

Sur le territoire, sont présentes diverses entreprises de travaux forestiers, d'élagage. Ces entreprises, de par leur activité, disposent de « déchets verts ». Ces derniers constituent une ressource potentiellement disponible en bois-énergie. Or, il s'avère, qu'aujourd'hui, ces « déchets verts » sont laissés sur place ou brûlés.

⇒ *Pensez-vous que des réflexions devraient être menées en faveur d'une valorisation de ces ressources ? Si oui, dans quel sens ? Quelle(s) action(s) envisagée(s) ?*

- **Réflexion sur le coût de mobilisation de la plaquette forestière locale**

Localement le prix de la plaquette mobilisée est de 100/110 euros la tonne (produit exclusivement forestier). Ce prix est, par la COFOGAR, via sa plateforme à Longages, de 80 euros la tonne (mélange produits : DIB, connexes de scierie, plaquette forestière).

Au regard de ce différentiel, la question de la compensation du surcoût est posée. Comment amener les élus à acheter de la plaquette forestière locale ?

Enjeu 3 : Pallier à un manque de main d'œuvre qualifiée parmi les ETF

- **Accompagner les entreprises existantes**

Il a été signalé les difficultés de trouver, aujourd'hui, des bucherons locaux sur le territoire. Le manque d'attractivité de ces métiers expliquerait les difficultés de recrutement auxquelles se heurtent les ETF et la coopérative forestière.

Le recours à une main d'œuvre étrangère permet de pallier à ce manque de main d'œuvre. Cette pénurie de main d'œuvre en bûcherons pousse, par ailleurs, des professionnels à s'intéresser au bûcheronnage mécanisé dans les peuplements feuillus.

Aussi, sur le territoire, un ETF a mis avant la volonté d'acquérir une tête d'abatteuse à cisaille et accumulatrice, permettant l'exploitation des taillis. Avant la réalisation d'un tel investissement, la mise en place de **chantier test** a été proposée pour étudier la pertinence d'un tel investissement par l'ETF.

Enjeu 4 : Pallier à l'absence d'industrie de première transformation sur le territoire

Concernant l'absence d'industrie de 1<sup>ère</sup> transformation, il s'avère qu'il ne s'agit pas là d'un véritable enjeu aujourd'hui, au regard des faibles quantités de bois d'œuvre sortant de nos forêts. Par ailleurs, un certain nombre de scieries en périphérie du territoire sont présentes et en capacité de répondre à une demande.

- **Réflexion sur l'installation d'activités autour de la filière bois: sciage/production de piquets**

L'installation d'entreprises sur la future plateforme bois-énergie, sur la commune de Nègrepelisse, a été abordée. Cependant, ceci ne s'avère pas envisageable sur le court terme (mais peut-être des réflexions à plus long terme).

**Enjeu 3 : Valoriser les bois locaux**

Sur les secteurs Terrasses et Vallées de l'Aveyron, et Quercy-Vert, existe une tradition de production de piquets en châtaignier. Aujourd'hui ce marché semble porteur. Aussi, il pourrait être envisagé de relancer cette activité sur le territoire.

Il a ainsi été proposé de mener une réflexion sur cette activité : étude de marché,...



**Thème 3 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt**

- Ci-dessous le tableau : enjeux/objectifs/pistes d'action soumis à discussion

<b>Enjeux identifiés</b>	<b>Pistes d'action proposées</b>
<b>Limiter les conflits d'usages et la pression sur les milieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les usagers au respect de la propriété privée</li> <li>- Former/sensibiliser les acteurs du territoire aux problématiques forestières</li> <li>- Mettre en place des réunions de concertation entre usagers de la forêt pour limiter les conflits d'usage</li> </ul>
<b>Faire face aux conséquences de la déprise agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les actions en faveur de la relance de la châtaigneraie à fruit (Laguépie)</li> <li>- Accompagner les initiatives en faveur du maintien et de la restauration des haies</li> <li>- Favoriser le retour du pâturage en forêt</li> <li>- Promouvoir/développer l'agroforesterie</li> </ul>
<b>Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion à mener sur le risque incendie</li> <li>- Réflexion sur les impacts du changement climatique</li> <li>- Communiquer/ développer l'agroforesterie</li> <li>- Accompagner les initiatives en faveur du maintien et de la restauration des haies</li> </ul>

- Synthèse des discussions par enjeu

### Enjeu 1 : Limiter les conflits d'usage et la pression sur les milieux

#### - **Communication/sensibilisation :**

Faire face aux différents conflits d'usage en forêt suppose un effort d'information et de sensibilisation du grand public, sur les enjeux de la forêt, sur le respect de la propriété forestière,...

Cette sensibilisation pourrait passer, par exemple, par l'élaboration d'outils de communication (*ex: CFT PNR Morvan : plaquette « Bienvenue en Forêt » rappelant les 10 gestes à respecter par les visiteurs citoyens*), des journées de sensibilisation dans le cadre des actions menées par le CPIE,...

Par ailleurs, il faut savoir que le propriétaire forestier verra sa responsabilité civile engagée lors d'un accident dans sa forêt. Aussi, il serait important d'informer, sensibiliser aussi les propriétaires forestiers à la nécessité de se protéger en contractant une responsabilité civile via le syndicat des propriétaires forestiers du département.

- **Mettre en place des réunions de concertation entre usagers de la forêt pour limiter les conflits d'usage**

Ce type d'action pourrait se heurter à la difficulté de mobiliser/motiver des personnes impliquées dans des conflits.

### Enjeu 2 : Faire face aux conséquences de la déprise agricole

- **Accompagner les initiatives en faveur du maintien et de la restauration des haies**

Une convention entre l'association Campagnes vivantes et la fédération départementale de chasse a été établie permettant de replanter des haies dans les campagnes de Tarn-et-Garonne, avec le soutien financier du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Tarn-et-Garonne.

Dans le cadre de la discussion sur les haies, a été abordée la question de l'érosion, et l'intérêt des haies face à ce phénomène. La réalisation d'une étude a été mise en avant afin de déterminer l'importance de ce phénomène sur le territoire.

- **Favoriser le retour du pâturage en forêt - Promouvoir/développer l'agroforesterie**

Il a été mentionné l'existence d'une mesure dans le cadre du Fond Régional Carbone, visant le soutien à l'agroforesterie. Aussi, au regard des intérêts économiques et écologiques de la pratique de l'agroforesterie, a été demandé que soit menée une réflexion sur cette pratique sur le territoire du Pays Midi-Quercy : secteur adéquate,...

Des actions en faveur du retour du pastoralisme sont apparues, par ailleurs, intéressantes à mener. Sur le secteur de la commune de St Antonin-Noble-Val, le retour au pastoralisme pourrait s'appuyer sur le réseau Natura 2000, en prenant l'exemple de ce qui se fait aujourd'hui dans le cadre de l'Association Foncière Pastorale d'Anglar.



### Enjeu 3 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique

⇒ **Sujet non abordé**

#### Enjeu : Maintien de la biodiversité

L'enjeu du maintien de la biodiversité est apparu important à traiter, notamment au regard des réflexions émergentes dans le cadre de la **Trame Verte et Bleue**.

#### **Autres discussions ou interventions :**

##### **Activité de chasse :**

- Rappel sur la loi Verdeil : droit du propriétaire de se retirer d'une ACCA en plaçant sa forêt en réserve de chasse. Toutefois, il est important de mettre en garde le propriétaire sur les conséquences de la l'interdiction de la chasse dans leur propriété (accidents, dégâts aux cultures,...)  
Objectif de cette loi : éviter le morcellement cynégétique

##### **Natura 2000 :**

- Il a été mentionné le problème de compatibilité entre Natura 2000 et la gestion forestière sur St Antonin-Noble-Val : « *Natura 2000 ferme des portes à la gestion forestière* ». Or, il a été mis en avant par la DDT, que Natura 2000 était basée sur le volontariat. Des préconisations en matière de gestion forestière peuvent cependant exister, mais ces dernières ne

concernent que ceux ayant signés une Charte ou un contrat Natura 2000 : Natura 2000 ne doit pas être vu comme un obstacle à la gestion.

##### **Le foncier forestier :**

- ONF : il faut noter que la forêt communale de Saint Antonin-Noble-Val est soumise au régime forestier
- DDT : certes il est nécessaire d'insister sur le morcellement de la propriété forestière, mais ce morcellement est à nuancer dans la mesure où en touchant 400 propriétaires forestiers, on touche plus d' 1/3 de la surface forestière du territoire.
- Des questionnements sur les données de la surface forestière du Pays Midi-Quercy: des parcelles agricoles se sont enfrichées ou ont été boisées, comment connaitre cette proportion ?
- CRPF : nous disposons de deux sources de données pour appréhender la surface forestière, les données du cadastre, et les données de l'IFN. Les données issues du cadastre sont basées sur les déclarations des propriétaires auprès des impôts fonciers. Les données issues du cadastre peuvent être sous-estimées dans la mesure où il existe de nombreuses parcelles autrefois agricoles qui se sont boisées. Si un propriétaire n'a pas fait la démarche de déclarer sa parcelle autrefois agricole en parcelle boisée, celle-ci n'est pas comptabilisée comme surface boisée.  
Quand aux données issues de l'IFN, elles sont aussi à interpréter avec précautions dans la mesure où ne sont prises en compte que les surfaces supérieures à 2.5 hectares.
- Il faut prendre en considération que de nombreux propriétaires ne connaissent pas la limite de leur parcelle, ce qui est un frein important à la gestion forestière.

---

***L'obligation de gestion vis-à-vis du risque incendie :***

- La DDT rappelle que le département du Tarn-et-Garonne est un département classé en risque moyen vis-à-vis du risque incendie.

Les communes de Saint-Antonin-Noble Val, Cazals et Bruniquel ont été identifiées comme présentant un aléa moyen. Aussi, un Plan de Protection des Massifs Forestiers a été établi sur ces communes.

- Il n'existe pas de dispositif réglementaire sur le débroussaillage.
- Dans le département du Tarn-et-Garonne, les propriétaires ont l'interdiction de faire des feux durant juillet/août, dans les espaces boisés, friches et 200 mètres autour.





**Annexe 6 : Compte rendu 2<sup>nd</sup> Comité de Pilotage**  
**Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy**  
**16 septembre 2011, à Monclar-de-Quercy**

**Etaient présents :**

- M. Jean CAMBON : Président Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Philippe DARBOIS : Directeur Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Julien BIRLINGER : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- Melle Laëtitia MORABITO : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Johann HUBELE : Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne Tarn-et-Garonne
- M. Philippe THEVENET : Directeur adjoint Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. Gérard BOUTONNIER : chargé de mission Forêt-Bois Conseil Régional Midi-Pyrénées
- M. Denis FERTE : Conseiller Régional Midi-Pyrénées, Président CUMA St Antonin-Noble-Val
- M. Jocelyn CROS : Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne
- M. Jean-Michel FERRY : Quercy Energie
- M. Loïc CONTER : Stagiaire, Ecole Forestière Meymac
- Mme Elisabeth HONNONS : FD CUMA
- M. Robert PAGES : CUMA de Monclar-de-Quercy, propriétaire forestier
- M. Gilles LEBLANC : DDT 82

- M. Sébastien CHEVET : SDE 82
- M. Louis COUBES : Société des Sciences Naturelles 82
- M. Gérard THIERCELIN : CDD Pays Midi-Quercy
- M. René CAYROU : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Georges CAZES : CDD Pays Midi-Quercy

**Etaient excusés :**

- M. MALVY : Président Conseil Régional Midi-Pyrénées
- M. SALLES : Conseil Général du Tarn-et-Garonne
- Mme Monique FERRERO : maire de Monteils
- M. Jacques ALAUX : maire de Laguépie
- M. Eric BOURDILLEAU : Office National des Forêts, Responsable Unité Territoriale de Grésigne -Tarn et Garonne
- M. Alain CANONGE : Syndicat Forestiers Privés
- M. Etienne MONTAGNE : coopérative forestière COFOGAR
- M. Philippe PFENDT : coopérative forestière COFOGAR
- M. Thierry CABANES : Fédération des chasseurs 82
- Mme Nathalie GROSBORNE : Association Al País Boneta
- M. Gaëtan DAUJEAN : ADEME, Direction régionale Midi-Pyrénées
- M. Hubert FRANCES : CDD Pays Midi-Quercy



**Objectifs de la réunion :**

- Validation des orientations stratégiques et actions discutées lors de la journée de travail du 1<sup>er</sup> juillet 2011
- Organisation des groupes de travail pour la construction des fiches-actions

**Déroulement de la réunion :**

Au regard des principaux éléments d'analyse du diagnostic technique et des résultats de la concertation, trois grands thèmes porteurs d'enjeux (axes) ont été identifiés sur le territoire du Pays Midi-Quercy.

A ces derniers, s'ajoute un 4<sup>ème</sup>, lié à l'animation de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire.

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Axe 2 : Maintenir et développer les activités de la filière bois

Axe 3 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt

Axe 4 : Assurer l'animation de la Charte Forestière de Territoire

Ces quatre axes, rappelés en début de réunion, structureront le plan d'action de la Charte Forestière de Territoire.

Lors de cette réunion, il a été demandé aux membres du Comité de Pilotage, de valider, axe par axe, les actions identifiées lors de la journée de travail du

1<sup>er</sup> juillet à Saint Antonin-Noble-Val. L'objectif étant de retenir les actions qui figureront dans le programme d'action de la Charte Forestière de Territoire.

A noter, qu'un plan d'action n'est pas figé, mais peut évoluer


**Apports et amendements du Comité de Pilotage :**

## AXE 1 : DYNAMISER LA GESTION FORESTIERE

Objectifs stratégiques	Action	Apports et amendements du Comité de Pilotage
<i>Impliquer les propriétaires forestiers et agriculteurs dans la gestion forestière durable</i>	A1. Améliorer la connaissance des propriétaires forestiers de la forêt et ses enjeux	⇒ validée
<i>Améliorer le foncier forestier</i>	A2. Favoriser la restructuration du parcellaire forestier privé	⇒ validée  <i>Remarque</i> : il existe divers outils concernant l'amélioration du foncier forestier, dont le remembrement. Aussi, outre l'évocation de l'outil bourse foncière, a été proposée de mettre en place une procédure de remembrement forestier, à titre expérimental, sur une commune du territoire.  Cependant, il a été mis en avant qu'il s'agit d'un outil lourd à mettre en œuvre, relativement coûteux, se heurtant à l'application uniforme de frais notariés élevés. D'autre part, contrairement à la bourse foncière basée sur le volontariat, le remembrement à un caractère obligatoire.
	A3. Susciter l'engagement des collectivités dans la gestion forestière	⇒ à retenir, mais à intégrer dans l'action 2
<i>Améliorer la qualité des peuplements</i>	A4. Proposer des solutions pour la gestion et la valorisation des peuplements	⇒ validée Un des enjeux est de trouver des solutions pour la gestion et la valorisation des espaces boisés aujourd'hui peu productifs, et favoriser le recours à une sylviculture adaptée pour permettre la réhabilitation des nombreux taillis de châtaigniers aujourd'hui déperissants, et permettre à terme, leur valorisation.  Dans ce cadre, il a été demandé que soit mise en place une aide incitative à la régénération des taillis de châtaigniers dans le cadre du Fond Régional Carbone créé par la Région Midi-Pyrénées.

		<p>Deux pistes ont été évoquées pour obtenir le soutien de la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande de création d'un nouveau dispositif d'aides, porté par les représentants régionaux des propriétaires forestiers pour son application à tout le territoire régional (<i>piste longue à faire approuver</i>)</li> <li>- demande de soutien, à titre expérimental sur des territoires pilotes visant la reconexion entre forêt et territoire, forêt et industrie (<i>piste que souhaite privilégier le comité de pilotage</i>).</li> </ul> <p>Le projet expérimental devrait engager le propriétaire à s'intégrer dans une démarche de développement local. Cela pourrait passer par la mise en place de Plan Simple de Gestion Concerté (PSG), porté par les agriculteurs, dans lequel ils s'engagent à mobiliser la ressource. La ressource mobilisée viendrait notamment approvisionner les chaudières bois-énergie.</p> <p><i>Remarques : problématiques du châtaignier et du développement local similaires sur le Pays de Figeac et le Pays Bourian.</i></p>
	A5. Etude de faisabilité économique de la mise en place de places de dépôts, de dessertes,...	⇒ validée mais à déplacer dans l'axe 2

## AXE 2 : DEVELOPPER LA FILIERE BOIS LOCALE

Objectifs stratégiques	Action	Apports et amendements du Comité de Pilotage
 <p><i>Structurer la filière bois-décheté</i></p>	<p>A6. Création d'une structure de coopération entre acteurs impliqués dans le développement du <b>bois-décheté</b></p>	<p>⇒ validée</p> <p>Trois agriculteurs du Pays Midi-Quercy sont sur le point de s'engager pour créer une association loi 1901 permettant la vente de bois décheté : cette association peut servir de point de départ à la mise en place d'une structure de coopération type SCIC,...</p> <p><i>Remarque :</i> le bois-bûche n'étant pas concerné ici, il s'agit de préciser « bois décheté », plutôt que bois-énergie</p>
	<p>A7. Réalisation de chantiers tests</p>	<p>⇒ validée</p> <p>Les objectifs de la mise en place de chantiers tests ont été rappelés. Les chantiers tests doivent permettre une meilleure connaissance des coûts de mobilisation de la plaquette forestière en intégrant la mécanisation de l'exploitation. A noter, que la ressource exploitée lors de ces chantiers est valorisée par la suite. Il ne s'agit pas de simple chantier de démonstration.</p>
	<p>A8. Etude sur la valorisation des déchets verts des <b>entreprises d'élague locales</b></p>	<p>⇒ validée</p> <p><i>Remarque :</i> Au terme déchets verts des entreprises bois locales, préférer la notion de déchets d'élague. En effet, il est important de préciser que seules les entreprises d'élague sont concernées par cette action.</p> <p>Cette action qui n'avait pas été abordée lors de la journée du 1<sup>er</sup> juillet a fait l'objet de discussions. Il a notamment été discuté de la pertinence de mener une telle démarche dans le cadre d'une Charte Forestière de Territoire, les déchets des entreprises d'élague pouvant provenir d'entretien d'espaces verts,...</p> <p>Il a été conclu que cette action, étant liée à la filière bois-énergie, avait sa place ici.</p> <p>Par ailleurs, il a été souligné que certains élagueurs étaient volontaires pour accéder à une plateforme de valorisation.</p>

<i>Soutien aux entreprises de la filière bois locale</i>	A9. Accompagner les entreprises dans leur développement	⇒ proposition d'intégrer cette action dans l'action 15 liée à l'animation de la CFT, dans la mesure où des structures, telles que la CCI, la CMA et l'interprofession Midi-Pyrénées Bois,... travaillent déjà en ce sens.
	A10. Etude d'opportunité sur le marché du piquet de châtaignier	Il s'agit ici de s'intéresser aux débouchés en piquet du châtaignier suite au renouvellement des taillis (cf action 4), ainsi qu'à ceux du robinier ( <i>essence qui n'avait pas été précisée dans le titre de l'action mais à ajouter</i> ).  Il a été mentionné une limite à une telle action, celle de l'échelle temps : <i>qui peut prédire ce que sera le marché du châtaignier dans 10/15 ans ?</i>

### AXE 3 : CONFORTER ET VALORISER LES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA FORET

Objectifs stratégiques	Action	Apports et amendements du Comité de Pilotage
<i>Limiter les conflits d'usage et la pression sur les milieux</i>	A11. Sensibiliser le grand public à la forêt et ses enjeux	⇒ validée
<i>Renforcer les liens agriculture/ forêt</i>	A12. Étudier et valoriser les différentes fonctions de la forêt dans le milieu agricole	⇒ validée
	A13. Etudier le phénomène d'érosion sur le territoire et l'intérêt des haies face à ce phénomène	⇒ Il a été proposé de réaliser une seule action en faveur de la biodiversité, visant notamment une meilleure connaissance de la forêt (essence, enjeux, impact du changement climatique,...) et de la faune et de la flore associées,...
<i>Maintenir la biodiversité</i>	Action 14. Réaliser une étude relative à la trame verte	<i>Il s'agit d'une action à redéfinir plus précisément.</i>

#### AXE 4 : FAIRE VIVRE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Objectifs stratégiques	Action	Apports et amendements du Comité de Pilotage
<i>Assurer l'animation de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy</i>	A15. Animer la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy	⇒ Validée

#### Suite de la démarche :

Au regard de la transversalité des actions, il a été convenu l'organisation de 2 journées pour l'élaboration des fiches-actions, auxquelles l'ensemble des partenaires sont conviées.

Les dates suivantes ont été retenues :

- le 29 septembre 2011 sur le thème de la dynamisation de la gestion forestière
- le 17 octobre 2011 sur le développement de la filière bois et les fonctions environnementales et sociales de la forêt

Les journées seront organisées comme suit :

- 8h30-12h30 : travail sur les fiches-actions
- 13h30-15h00 : synthèse de la matinée



## Annexe 7 : Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> Comité de Pilotage

### Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

10 novembre 2011, à Bruniquel

#### **Etaient présents :**

- M. Jean CAMBON : Président Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Philippe DARBOIS : Directeur Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- Melle Laëtitia MORABITO : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Johann HUBELE : Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne Tarn-et-Garonne
- M. Alain CANONGE : Syndicat des Forestiers Privés, CUMA
- M. Bernard NOILHAN : SAFER SOGAP
- M. SALLES : Conseil Général du Tarn-et-Garonne, service agriculture
- M. Denis FERTE : Conseiller Régional Midi-Pyrénées, Président CUMA St Antonin-Noble-Val
- M. Jocelyn CROS : Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne
- M. Jean-Michel FERRY : Quercy Energies
- Mme Elisabeth HONNONS : FD CUMA
- M. Robert PAGES : CUMA de Monclar-de-Quercy
- M. Gilles LEBLANC : DDT 82
- M. Louis COUBES : Société des Sciences Naturelles 82
- M. Gabriel SERRA : maire de Bioule
- M. Mickaël ROBERT : mairie de Puylaroque

- M. Gérard THIERCELIN : CDD Pays Midi-Quercy
- M. René CAYROU : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Georges CAZES : CDD Pays Midi-Quercy

#### **Etaient excusés :**

- M. Philippe THEVENET : Directeur adjoint Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. Gérard BOUTONNIER : chargé de mission Forêt-Bois Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Mme Monique FERRERO : maire de Monteils
- M. Eric BOURDILLEAU : Office National des Forêts, Responsable Unité Territoriale de Grésigne -Tarn et Garonne
- M. Guy POTUT : Office National des Forêts
- Mme Nathalie GROSBORNE : Association Al País Boneta
- M. Emmanuel DAVID : ADEME
- M. Jean-François CLAUSSE : Syndicat des Forestiers Privés
- Mme Sabine MARTIN : Elue St Etienne de Tulmont, FNE
- Mme Agathe COQUILLON : Interprofession Midi-Pyrénées Bois
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn-et-Garonne

**Ordre du jour :**

- Rappels de la méthodologie d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire
- Présentation du programme d'actions
- Présentation du plan de financement prévisionnel pour l'année 2012

**Déroulement de la réunion :**

M. CAMBON, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, introduit le Comité de Pilotage en rappelant notamment l'objectif de cette réunion, à savoir la validation, par le Comité de Pilotage, du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire.

Melle Laëticia MORABITO, chargée de mission Charte Forestière de Territoire, rappelle brièvement la méthodologie employée au cours de ces neuf derniers mois pour élaborer la Charte, avant de présenter successivement, avec M. Johann HUBELE, technicien forestier du CRPF, les six actions qui composent le plan d'actions.

- Action 1 : Agir sur le foncier forestier pour dynamiser la gestion forestière
- Action 2 : Créer, à travers la constitution d'un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables

- Action 3. Développer et structurer la filière bois-énergie
- Action 4 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt
- Action 5 : Diffuser l'information sur la filière forêt-bois
- Action 6 : Animer la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

Ces actions ont été discutées et validées par les membres du Comité de Pilotage.

**Apports et amendements du Comité de Pilotage :****Fiche-action 1 : Agir sur le foncier forestier pour dynamiser la gestion forestière**

- ⇒ Il a été proposé, sur une petite zone du territoire où le morcellement du foncier forestier est important, de réaliser une procédure de remembrement forestier. Cependant, il a été mis en avant le fait qu'il s'agit d'un outil relativement lourd et coûteux à mettre en œuvre. D'autre part, contrairement à la bourse foncière forestière basée sur le volontariat, le remembrement a un caractère obligatoire. Aussi, l'incitation, notamment par une prise en charge d'une part des frais d'actes





notariés, est apparue plus pertinente, voir essentielle, pour favoriser la restructuration du foncier forestier.

- ⇒ Il a été mentionné l'expérience de certaines SAFER dans la procédure des biens forestiers sans maître. Il serait ainsi pertinent de se rapprocher des SAFER dans le cadre l'action visant à réaliser un inventaire des biens forestiers sans maître sur une commune test du territoire.
- ⇒ Il a été évoqué, par ailleurs, l'expérience des SAFER dans la réalisation d'échanges multilatéraux amiables entre propriétaires, dans un objectif d'agrandissement de la taille des îlots forestiers (exemple dans les départements de la Gironde, Dordogne).

**Fiche-action 2 : Créer, à travers la constitution d'un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables**

- ⇒ Cette action devait être plus spécifiquement initiée sur le territoire correspondant à l'ancienne zone du Plan de Développement de Massif (à savoir les communautés de communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron et Quercy Vert). Les enjeux de gestion forestière y sont, en effet, plus importants, et l'existence d'un fond documentaire issu de la réalisation du PDM permettrait d'être plus efficace.

Cependant, l'existence sur les communes de Laguépie et Castanet de problématiques similaires, demande à ce que le

périmètre de l'action soit de nouveau réfléchi. Il a été demandé de regarder ce que représente concrètement la problématique notamment du châtaignier sur ces communes afin de déterminer le périmètre de cette action.

**Fiche-action 3 : Développer et structurer la filière bois-énergie**

- ⇒ Mme Elisabeth HONNONS, de la Fédération des CUMA 82, a présenté le projet de création d'une association pour la vente de bois décheté issu de la forêt paysanne, et a mis l'accent sur la nécessité d'un soutien à l'émergence de cette filière.
- ⇒ M. Jean-Michel FERRY, de l'association Quercy Energies, informe que la convention technique d'animation pour la filière bois énergie pour le Tarn-et-Garonne a été validée par l'ADEME et la Région le 27 octobre 2011.

**Fiche-action 4 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt**

- ⇒ Dans le cadre de l'action visant à sensibiliser le grand public sur la forêt et ses enjeux, M.COUBES, de la Société des Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne, a mis en avant la possibilité, qu'interviennent des naturalistes, au cours des journées qui seraient organisées, afin de faire connaître et sensibiliser le grand public à la richesse biologique de la forêt,...

L'accent a été mis sur le fait qu'au cours de ces journées de sensibilisation du grand public, l'ensemble des fonctions de la forêt et leurs interactions soient présentées.

- 
- ⇒ M.COUBES a proposé, par ailleurs, la création d'une « Charte de Bonnes Pratiques » pour la préservation de la biodiversité, adaptée au contexte local, et la réalisation d'une étude visant à caractériser la forêt du Pays Midi-Quercy d'un point de vue de la faune et la flore.

#### **Fiche-action 5 : Diffuser l'information sur la filière forêt-bois**

- ⇒ Divers outils de communication avaient été proposés dans le cadre de cette action. Cependant, afin d'éviter de multiplier les outils, il est apparu plus pertinent de trouver le mode de communication le plus adéquat pour toucher le plus grand nombre de propriétaires forestiers (*exemple : envoi des différentes informations par mail aux propriétaires forestiers*).
- ⇒ Parmi les informations à diffuser, il a été mis en avant la nécessité de communiquer sur l'existant, sur les aides financières existantes, notamment dans le cadre du Fond Régional Carbone de la Région Midi-Pyrénées,

